

Déclaration de solidarité avec les réfugiés palestiniens de Syrie

20 mai 2014 - Les organisations signataires de cet appel expriment leur plus grande préoccupation concernant la nouvelle politique des autorités libanaises à l'égard des réfugiés palestiniens de Syrie.

L'article 14 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ». Or, alors que les Syriens accèdent relativement facilement au territoire libanais, fuyant le conflit qui ensanglante leur pays, de nombreuses informations indiquent que **des mesures sont prises pour empêcher les**